



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Courrier

Question au Gouvernement n° 2327

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Georges Sarre.

M. Georges Sarre. Monsieur le ministre délégué à la poste, le 4 février dernier, je vous interrogeais sur la réforme visant à supprimer une distribution du courrier à Paris. À cette question, vous avez répondu: «Il n'est pas du tout décidé aujourd'hui que le courrier ne sera plus distribué l'après-midi à Paris.»

Monsieur le ministre, vos informations n'étaient pas exactes car, depuis, La Poste a brutalement décidé de supprimer la distribution du courrier l'après-midi, à l'exception de celle de la presse du soir, dans certains arrondissements.

Un député du groupe socialiste. C'est scandaleux !

M. Georges Sarre. Depuis le 3 mars, les postiers du 11^e arrondissement sont en grève parce qu'ils s'opposent à cette décision, qui doit entrer en application le 1^{er} juin prochain et qui porte une grave atteinte à la qualité du service public.

Depuis dix jours, la grève est massive dans cet arrondissement; elle s'étend maintenant à d'autres comme le 19^e, le 12^e et le 20^e.

Monsieur le ministre, pour que le travail reprenne, il faut ouvrir de vraies discussions, sur des bases claires et justes. La Poste ne doit pas faire d'économies aux dépens de la qualité du service public. C'est de mauvaise méthode !

Aujourd'hui, c'est à Paris que la rigueur frappe. Demain, ce sera en province, dans les zones rurales, que La Poste opérera des coupes claires. (Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Que restera-t-il de la poste demain ? Beaucoup de Français se posent une telle question avec inquiétude. En l'espèce, de vraies négociations doivent s'engager.

Monsieur le ministre, voulez-vous mettre un terme à cette grève de façon que très vite le service postal fonctionne à nouveau à Paris ? (Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté et du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace.

M. François Fillon, ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Monsieur Sarre, la première qualité du service public, c'est l'égalité devant le service public.

Chacun sur les bancs de cette assemblée sait qu'il n'y a qu'à Paris intra muros qu'il existe trois distributions de courrier par jour («C'est vrai !» sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre), alors que dans tout le reste de la France, il n'y en a qu'une seule, le matin.

Cette situation s'expliquait par le volume de courrier à distribuer sur Paris. Les progrès accomplis depuis quelques années par La Poste, dans le tri comme dans la distribution, permettent désormais de distribuer le même volume de courrier sur les deux tournées du matin. Vous en conviendrez avec moi, monsieur le député, cela constitue une amélioration pour la plupart des usagers, qui recevront leur courrier avant la fin de la matinée. Enfin, vous l'avez précisé, la presse du soir continuera d'être distribuée.

Comme je vous l'avais indiqué, cette suppression de la troisième tournée sera expérimentée dans cinq arrondissements. Si, comme je le pense, elle donne satisfaction à la majorité des usagers, elle sera étendue en

1998.

Mais vous me donnez l'occasion, monsieur le député, de condamner - je pense que l'Assemblée le fera avec moi - les actes de violence qui ont été commis hier soir à l'encontre du directeur de La Poste dans le 11^e arrondissement.

Ces actes sont inacceptables et contraires aux principes républicains. Ils atteignent l'image de La Poste, à un moment où la direction de celle-ci œuvre pour rattraper les retards enregistrés du fait des grèves de 1995.

(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Georges Sarre.

M. Georges Sarre. Monsieur le ministre délégué à la poste, le 4 février dernier, je vous interrogeais sur la réforme visant à supprimer une distribution du courrier à Paris. À cette question, vous avez répondu: «Il n'est pas du tout décidé aujourd'hui que le courrier ne sera plus distribué l'après-midi à Paris.»

Monsieur le ministre, vos informations n'étaient pas exactes car, depuis, La Poste a brutalement décidé de supprimer la distribution du courrier l'après-midi, à l'exception de celle de la presse du soir, dans certains arrondissements.

Un député du groupe socialiste. C'est scandaleux !

M. Georges Sarre. Depuis le 3 mars, les postiers du 11^e arrondissement sont en grève parce qu'ils s'opposent à cette décision, qui doit entrer en application le 1^{er} juin prochain et qui porte une grave atteinte à la qualité du service public.

Depuis dix jours, la grève est massive dans cet arrondissement; elle s'étend maintenant à d'autres comme le 19^e, le 12^e et le 20^e.

Monsieur le ministre, pour que le travail reprenne, il faut ouvrir de vraies discussions, sur des bases claires et justes. La Poste ne doit pas faire d'économies aux dépens de la qualité du service public. C'est de mauvaise méthode !

Aujourd'hui, c'est à Paris que la rigueur frappe. Demain, ce sera en province, dans les zones rurales, que La Poste opérera des coupes claires. (Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Que restera-t-il de la poste demain ? Beaucoup de Français se posent une telle question avec inquiétude.

En l'espèce, de vraies négociations doivent s'engager.

Monsieur le ministre, voulez-vous mettre un terme à cette grève de façon que très vite le service postal fonctionne à nouveau à Paris ? (Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté et du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace.

M. François Fillon, ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Monsieur Sarre, la première qualité du service public, c'est l'égalité devant le service public.

Chacun sur les bancs de cette assemblée sait qu'il n'y a qu'à Paris intra muros qu'il existe trois distributions de courrier par jour («C'est vrai !» sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre), alors que dans tout le reste de la France, il n'y en a qu'une seule, le matin.

Cette situation s'expliquait par le volume de courrier à distribuer sur Paris. Les progrès accomplis depuis quelques années par La Poste, dans le tri comme dans la distribution, permettent désormais de distribuer le même volume de courrier sur les deux tournées du matin. Vous en conviendrez avec moi, monsieur le député, cela constitue une amélioration pour la plupart des usagers, qui recevront leur courrier avant la fin de la matinée. Enfin, vous l'avez précisé, la presse du soir continuera d'être distribuée.

Comme je vous l'avais indiqué, cette suppression de la troisième tournée sera expérimentée dans cinq arrondissements. Si, comme je le pense, elle donne satisfaction à la majorité des usagers, elle sera étendue en 1998.

Mais vous me donnez l'occasion, monsieur le député, de condamner - je pense que l'Assemblée le fera avec moi - les actes de violence qui ont été commis hier soir à l'encontre du directeur de La Poste dans le 11^e

arrondissement.

Ces actes sont inacceptables et contraires aux principes republicains. Ils atteignent l'image de La Poste, a un moment ou la direction de celle-ci oeuvre pour rattraper les retards enregistres du fait des greves de 1995. (Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Sarre Georges](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2327

Rubrique : Poste

Ministère interrogé : télécommunications et espace

Ministère attributaire : télécommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 1997, page 1855

Réponse publiée le : 13 mars 1997, page 1855

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 13 mars 1997